

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Faits saillants
pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 26 septembre 2015 et le 27 septembre 2014

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	13 semaines		39 semaines	
	26 sept. 2015	27 sept. 2014	26 sept. 2015	27 sept. 2014
Chiffre d'affaires	41 379 \$	32 504 \$	129 941 \$	99 436 \$
Écart	27,3 %		30,7 %	
Écart des commandes de ventes des magasins comparables ^(a)	3,3 %		5,1 %	
BAlIA ajusté^(b)	7 079 \$	6 213 \$	23 861 \$	19 529 \$
Écart	13,9 %		22,2 %	
% du chiffre d'affaires	17,1 %	19,1%	18,4 %	19,6%
Par action (dilué)	0,51 \$	0,47 \$	1,73 \$	1,49 \$
Bénéfice net (perte nette) attribué aux actionnaires^(c)	(641 \$)	1 650 \$	5 402 \$	5 751 \$
Écart	(138,8)%		(6,1)%	
Bénéfice net (perte nette) par action^(c)				
De base	(0,05 \$)	0,13 \$	0,40 \$	0,45 \$
Dilué	(0,05 \$)	0,13 \$	0,39 \$	0,44 \$
Bénéfice net ajusté^(b) attribué aux actionnaires	2 178 \$	2 245 \$	8 473 \$	6 712 \$
Écart	(3,0)%		26,2 %	
Par action (dilué)	0,16 \$	0,17 \$	0,62 \$	0,51 \$
Liquidités provenant de l'exploitation avant les variations du fonds de roulement	5 693 \$	5 321 \$	20 771 \$	17 782 \$
Par action (dilué)	0,41 \$	0,41 \$	1,49 \$	1,36 \$
Dépenses en immobilisations	2 019 \$	791 \$	5 885 \$	3 319 \$
Diminution de la dette pour la période	(2 339 \$)	(2 298 \$)	(9 789 \$)	(7 773 \$)
Dividende par action en espèces	0,15 \$	0,15 \$	0,45 \$	0,45 \$
Total des dividendes	2 011 \$	1 912 \$	6 023 \$	5 742 \$
En fin de période				
Nombre de magasins			192	0,141

- a) Les magasins comparables sont ceux en exploitation depuis au moins 12 mois par Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff. Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables sur la base des commandes, qu'elles soient livrées ou non.
- b) Le BAlIA ajusté et le bénéfice net ajusté ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se reporter aux tableaux C et D pour un rapprochement de ces mesures au bénéfice net.
- c) Des charges ponctuelles de 2 768 000 \$ ont été comptabilisés au troisième trimestre de 2015 en lien avec un règlement fiscal. Ce montant est par conséquent reflété dans le bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires et le bénéfice net (perte nette) par action pour les périodes de 13 semaines et 39 semaines terminées le 26 septembre 2015.